

Trophées Nationaux RSE

Responsible Care® 2020



Trophée

SANTE



Trophée

SECURITE



Trophée

ENVIRONNEMENT



Trophée

ENERGIE



Trophée

SOCIAL



**FRANCE
CHIMIE**

CRÉER
RÉVÉLER
PARTAGER

Aurore FRIES
Responsable RC® & RSE
01 46 53 11 62
afries@francechimie.fr



Responsible Care®
Les outils RSE des industriels de la chimie



Responsible Care®
Les outils RSE des industriels de la chimie

POURQUOI ENGAGER MON ENTREPRISE DANS UNE DEMARCHE RESPONSIBLE CARE® ?



**AU FINAL,
AMÉLIORER SA
RENTABILITÉ ET
SON COMPTE
DE RÉSULTAT**

ETUDE BPI¹ :
« **90 %** des
entreprises
interrogées [TPE,
PME, ETI] déclarent
mener des **actions
RSE** »

¹Etude BPIFRANCE : « Une aventure humaine. Les PME-ETI et la RSE »



REGLEMENT

Préambule

Les Trophées nationaux « Responsible Care® » (RC®) sont un concours organisé par France Chimie qui récompense les initiatives en phase avec les 6 éléments de la charte RC® mondiale de l'industrie chimique dans la perspective de stimuler la performance globale de l'entreprise ; la charte **Responsible Care® est reconnue** dans l'annexe A de l'ISO 26000, norme internationale de la RSE.

Rappel des 6 éléments de la charte :

1. **Développer une culture d'entreprise** qui soutient de manière proactive une gestion sûre des produits chimiques
2. **Protéger les personnes et l'environnement** par l'amélioration continue de nos performances tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
3. **Renforcer les systèmes de gestion des produits chimiques** en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation sur la sécurité des produits chimiques et de meilleures pratiques ayant un fondement scientifique, basées sur les risques et orientées sur le cycle de vie.
4. **Agir auprès de nos partenaires commerciaux** afin de promouvoir la gestion sûre des produits chimiques au sein de leurs propres activités.
5. **Impliquer les parties prenantes**, comprendre leurs préoccupations et répondre à leurs attentes relatives à l'amélioration de la sécurité de nos opérations et de nos produits, et à communiquer clairement sur notre performance et nos produits.
6. **Apporter notre contribution au développement durable** grâce à l'amélioration de nos performances, au développement des opportunités économiques, des technologies innovantes et d'autres solutions répondant aux défis sociétaux.

[Retrouver les engagements RSE de la Chimie en France](https://www.francechimie.fr/engagements-rse)
<https://www.francechimie.fr/engagements-rse>

Art. 1 - Objectifs

Les Trophées nationaux « Responsible Care® » s'adressent aux adhérents de France Chimie signataires (ou en cours de signature) de la charte RC®. Ils ont pour objectif de récompenser, valoriser et inciter les industriels de la chimie à structurer et mettre en place des démarches, actions, réalisations remarquables, innovantes et collaboratives, sociétales et environnementales.

Le nouveau référentiel **Responsible Care®** que France Chimie met gratuitement à disposition de ses adhérents est une source d'inspiration en 25 fiches pratiques pour déclencher des nouveaux projets RC RSE à présenter aux trophées. Il s'attache à fournir des recommandations opérationnelles, concrètes, orientée résultats, modulables selon les choix stratégiques de chaque entreprise. Dans cette version 2018, les aspects sociaux vont notamment être plus développés que dans le DT70 de 2003 pour aider le plus grand nombre à aller dans le sens de la RSE déjà bien engagée dans la chimie (diversité, lutter contre le travail des enfants dans les choix des fournisseurs, ...).

Lien de téléchargement gratuit : <http://uic.fr/Positions-expertises/Publications/Guides-techniques/Referentiel-Responsible-Care-R-RSE-DT-70/>

Ces trophées stimulent les démarches volontaires, développent une culture d'entreprise proactive et entraînent l'ensemble des personnes dans un comportement responsable et durable. Ils rendent visible et lisible la responsabilité sociétale de la chimie en France disséminée au cœur de l'action dans les territoires.

Art. 2– Organisation des Trophées

FRANCE CHIMIE – union de syndicats professionnels régie par la loi de 1884, déclarée à la préfecture des Hauts-de-Seine sous le numéro 92/1399, dont le numéro SIREN est 784 358 855, dont le siège est situé 14, rue de la République - 92 800 Puteaux, est l'organisateur des Trophées nationaux « Responsible Care » qui se déroulent **du 8 janvier 2018 au 30 mars 2018**.

Les Trophées Responsible Care seront remis le 31 mars 2020, à une heure et en un lieu qui seront précisés aux lauréats ultérieurement.

FRANCE CHIMIE se réserve le droit de différer, d'annuler l'organisation et / ou la cérémonie de remise des Trophées, de ne pas remettre ou de réduire le nombre de Trophées, si les conditions requises pour le bon déroulement de l'opération ne sont pas remplies ou en cas de force majeure.

Art. 3 – Présentation des Trophées

Les Trophées nationaux RSE de la chimie « Responsible Care® » se déclinent en cinq catégories :

Trophée Santé : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la santé des salariés, la qualité de vie au travail, la santé autour du site, les impacts santé liés aux produits.

Exemples de démarches : bonnes pratiques aux postes de travail, réduction des expositions, gestion des risques psychosociaux, changement de procédé ou substitution réduisant les impacts santé, etc.

Où trouver des idées dans le référentiel RC RSE par exemple (non exhaustif)?

| | |
|---|---|
| FICHE 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site | 33 |
| FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux 63 | FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits 65 |
| FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (Aval) | 69 |
| FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont) | 71 |

Trophée Sécurité : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la sécurité des salariés, celle des installations et des riverains, celle des produits.

Exemples de démarches : sécurité des procédés, ergonomie des postes de travail, changement de procédé ou substitution réduisant les risques, sensibilisation à un type d'accident, prévention du risque routier, etc.

Où trouver des idées dans le référentiel RC RSE par exemple (non exhaustif)?

| | |
|--|----|
| FICHE 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains (sécurité industrielle) | 37 |
| FICHE 6 – Garantir la sûreté industrielle | 40 |
| FICHE 11 – Renforcer la sécurité des produits | 59 |
| FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux | 63 |

Trophée Environnement : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à réduire l'impact environnemental de l'entreprise, de son activité ou de ses produits.

Exemples de démarches : campagne de réduction des nuisances extérieures, réduction des consommations de ressources (matières premières, eau, etc.), prise en compte du transport, écoconception, intégration des installations dans le paysage ou la communauté, etc.

Où trouver des idées dans le référentiel RC RSE par exemple (non exhaustif)?

| | |
|--|----|
| FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités | 42 |
| FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources | 46 |
| FICHE 9 – S’engager dans une démarche d’économie circulaire | 50 |
| FICHE 10 – Préserver la biodiversité | 53 |
| FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits | 65 |
| FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont) | 71 |

Trophée Energie : ce trophée récompensera les démarches, actions, à réduire les consommations d’énergie visant à améliorer l’efficacité énergétique et à équilibrer son mix énergétique avec des solutions moins impactantes pour le climat.

Exemples de démarches : production ou utilisation d’énergie renouvelable, réduction de sa consommation énergétique de manière astucieuse, intégrer les enjeux de justice climatique dans sa réflexion énergétique etc.

Où trouver des idées dans le référentiel RC RSE par exemple (non exhaustif)?

| | |
|--|-----------|
| FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités | 42 |
| FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources | 46 |
| FICHE 9 – S’engager dans une démarche d’économie circulaire | 50 |
| FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont) | 71 |
| FICHE 22 – Innover pour répondre aux Objectifs de développement durable | 95 |
| FICHE 23 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique | 98 |

Trophée Social : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations *globales ou transverses* visant à mettre l’humain au centre des actions et décisions de l’entreprise¹

Exemples de démarches volontaires : partenariats/dialogue avec une partie prenante, intégration locale, action d’intérêt général, la place du handicap dans l’entreprise, la lutte contre la discrimination, actions anti-corruption etc.

Où trouver des idées dans le référentiel RC RSE par exemple (non exhaustif)?

| | |
|---|------------|
| FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (Aval) | 69 |
| FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont) | 71 |
| FICHE 16 – Garantir l’éthique des affaires..... | 75 |
| FICHE 17 – Gérer la confidentialité et la sécurité des données | 78 |
| FICHE 18 – Connaître et hiérarchiser ses parties prenantes | 83 |
| FICHE 19 – Engager les collaborateurs et animer le dialogue social | 85 |
| FICHE 20 – Dialoguer avec les parties prenantes externes clefs | 87 |
| FICHE 21 – Promouvoir le respect des droits de l’homme dans la chaîne de valeur | 89 |
| FICHE 24 – S’impliquer auprès des communautés et participer au développement local | 101 |
| FICHE 25 – Promouvoir la diversité et garantir l’égalité des chances | 104 |

Les entreprises lauréates se verront remettre un trophée, à l’exclusion de toute autre gain notamment financier.

¹ **Gouvernance** (associer des parties prenantes à la gouvernance, actions de transparence ou de dialogue, ...); **Les droits de l’homme** (vigilance, complicité, discrimination, ...); **Les relations et conditions de travail** (capital humain, protection sociale, dialogue...); **La loyauté des pratiques** (corruption, concurrence loyale, promotion de la RSE dans la chaîne de valeur ...) ; **Les questions relatives aux consommateurs** (Pratiques loyales en matière d’information, Protection de la santé et sécurité des consommateurs, Accès aux services essentiels, Éducation et sensibilisation...); **Les communautés et le développement local** (implication auprès des communautés, investissement dans la société, création d’emploi et de compétences, accès à la technologie, ...)

Il sera décerné un trophée par catégorie, sauf décision spéciale du Jury qui pourra souhaiter récompenser plus d'une réalisation par catégorie ou, a contrario, ne pas décerner de trophée, faute de réalisation le méritant.

Le Jury se réserve la possibilité de décerner un « prix spécial » pour un dossier particulier remarquable qui n'aurait pas été récompensé dans l'une des cinq catégories.

FRANCE CHIMIE se réserve la faculté de transférer un dossier d'une catégorie vers une autre qui lui semblerait plus appropriée. FRANCE CHIMIE en informera l'entreprise.

Les entreprises participantes peuvent concourir dans une ou plusieurs catégories.

Art. 4 – Participation aux Trophées

La participation aux Trophées nationaux « Responsible Care® » est gratuite.

4.1 - Participants

Peuvent participer aux Trophées nationaux « Responsible Care® » les entreprises **membres actifs** des FC régionales conformément aux règles de France Chimie, et **signataires** (ou en cours de signature) de l'engagement « Responsible Care », au niveau national ou internationale (« Global Charter »).

Pour concourir aux Trophées nationaux, les modalités suivantes sont retenues :

- Les FC régionales qui organisent des Trophées font remonter les dossiers nominés à France Chimie.
- Les entreprises adhérentes des FC régionales qui n'ont pas participé aux Trophées régionaux de janvier 2019 adressent leur dossier à leur FC Régionale respective qui les transmettra à France Chimie.
- Les initiatives « corporate » (déclinées sur plusieurs sites) peuvent être déposées directement aux Trophées nationaux jusqu'au 17 janvier. Dans ces dossiers, la déclinaison du projet dans les territoires devra être fortement mise en avant. Il est vivement encouragé de déposer aux FC régionales concernées, en parallèle des dossiers corporate, des dossiers concernant la déclinaison territoriale de ce même projet. Dans le cas où une déclinaison territoriale du même projet aurait fait l'objet d'une nomination lors d'un Trophée régional, seul le projet « corporate » sera présenté au Trophée national.

Les entreprises dont un collaborateur est membre du jury ne peuvent concourir.

4.2 - Dossier de candidature

Pour participer aux Trophées nationaux « Responsible Care », l'entreprise doit retourner un dossier de candidature constitué, dans un souci de clarté et de cohérence, selon la trame jointe en annexe.

Le dossier pourra également comporter des photographies (sous réserve de la détention par l'entreprise des droits nécessaires) ou de tous autres éléments permettant au jury d'apprécier la démarche engagée par l'entreprise (indicateurs qualitatifs, quantitatifs, ...), Cf. les critères d'évaluation art.6.

Le dossier de candidature devra être au format « pdf », ne devra pas excéder 5 Mo et dix (10) pages au format A4 par entreprise. Nous vous invitons à joindre le résultat visuel de votre auto-diagnostic RSE (à réaliser sous Excel) afin d'expliquer la place du projet soumis au concours dans votre démarche d'entreprise RSE.



Lien de téléchargement gratuit du fichier d'autodiagnostic : <http://uic.fr/Positions-expertises/Publications/Guides-techniques/Referentiel-Responsible-Care-R-RSE-DT-70/>

Le dossier devra inclure une fiche résumé au format A4 dont la trame est également en annexe. FRANCE CHIMIE attire votre attention sur le fait que, dès réception, cette fiche pourra servir de document de base à toutes les actions de communications ultérieures de France Chimie, notamment dans la valorisation des contributions de l'industrie chimique en France au développement durable.

Nous vous invitons à remplir votre dossier de manière collaborative dans l'entreprise pour enrichir votre dossier de différentes expertises et croiser des regards à la fois techniques et communicants.

Le dossier de candidature peut être obtenu auprès de votre FC régionale ou accessible sur le site de France Chimie, www.francechimie.fr.

Les dossiers doivent être adressés, sous forme électronique, à l'adresse suivante : afries@francechimie.fr. Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux modalités prescrites dans le présent règlement et/ou non retourné dans le délai ci-dessous indiqué, sera considéré comme invalide.

Chaque entreprise concurrente dont le dossier sera valide se verra remettre, sur demande, une attestation de participation.

Les dossiers de candidature sont conservés pendant dix ans.

4.3 - Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers seront à remettre à France Chimie Nationale **au plus tard le 17 Janvier 2020**, par voie électronique uniquement, par le biais de votre contact FC Régional habituel ou en direct selon les cas.

Art. 5 – Composition du Jury

Les Trophées nationaux « Responsible Care® » sont décernés par un jury composé :

- d'industriels de la chimie (2 à 4), dont l'entreprise n'aura pas déposé de dossier de candidature pour cette édition ;
- de représentants des parties prenantes (association, administrations, institutions, media...) (2 à 4) ;
- d'un représentant de France Chimie ou d'une FC régionale.

Cette composition est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des disponibilités des membres sollicités. FRANCE CHIMIE, toutefois, s'attachera à respecter la parité entre industriels et représentants des parties prenantes.

Art. 6 - Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués par le Jury selon les critères suivants :

1. Clarté et effort de présentation ;

2. Rapport résultats obtenus / budget alloué ;
3. Aspect remarquable et exemplaire du projet;
4. Originalité de la démarche / le côté innovant ;
5. Place du projet dans la démarche RSE de l'entreprise
6. Implication des parties prenantes dans le projet
 - la direction / gouvernance
 - des salariés / transversalité
 - des parties prenantes externes (riverains, associations, écoles, communauté locale, ...);
7. Aspect reproductible et transférable de la démarche à d'autres industriels pour permettre les échanges de bonnes pratiques

L'atteinte d'objectifs réglementaires (une mise en conformité, par exemple) ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un dossier ou être un critère d'évaluation, sauf à mettre en avant une démarche remarquable, exemplaire ou innovante, permettant d'atteindre ces objectifs.

Art. 7 - Communication autour des Trophées nationaux « Responsible Care »

Les Trophées nationaux « Responsible Care » décernés par le Jury seront remis aux entreprises lauréates à l'occasion d'une cérémonie dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Les entreprises nominées pourront être invitées à y présenter leur dossier sous forme d'une brève communication pouvant s'appuyer sur un diaporama de quelques diapositives. Il leur sera également demandé d'établir une fiche résumé, selon un cadre commun.

Les entreprises nominées pourront y associer leur personnel, ainsi que des représentants de leur Groupe, des élus locaux, inspecteurs des installations classées, presse spécialisée, etc., dans le but de démontrer et promouvoir leurs actions en matière de protection des personnes et de l'environnement, leur engagement dans la démarche « Responsible Care » et leur image. Rappelons que l'objectif de RC est de créer (redonner) de la confiance dans les industriels de la chimie.

Les entreprises, dont les dossiers ont été retenus, s'engagent à participer aux opérations de communication, qui contribuent aussi à la promotion de la démarche « Responsible Care ».

Toute défaillance, refus ou empêchement des lauréats ne donnera lieu à aucune contrepartie et n'entraînera aucune remise en jeu de trophées.

Art. 8 - Informatique et libertés

En remplissant et en retournant le dossier de candidature, le contact de l'entreprise participante déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies à France Chimie. Il est informé que l'ensemble des données à caractère personnel le concernant collectées et enregistrées dans le cadre des **Trophées nationaux « Responsible Care »** sont nécessaires à la prise en compte de la candidature de l'entreprise. Les informations recueillies via ce dossier font l'objet d'un traitement et seront utilisées à des fins de communication non commerciale par France Chimie et ses membres actifs si l'entreprise participante l'a accepté.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le contact de l'entreprise participante dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations personnelles le concernant et qui figureraient sur tout fichier à l'usage de France Chimie, auprès de France Chimie : FRANCECHIMIE, Correspondant Informatique et Libertés, 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, cil@francechimie.fr

Art. 9 - Consultation et dépôt du règlement

Ce règlement est consultable aux horaires ouvrables, auprès de France Chimie, domiciliée au 14 rue de la République à Puteaux, 92800, ou par courrier gratuitement (timbre remboursé au tarif lettre lent 20g).

Art.10 – Acceptation du règlement

La participation aux Trophées nationaux « Responsible Care » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Art.11 – Droit applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à l'organisation et/ou l'attribution des Trophées nationaux « Responsible Care » et/ou au présent règlement devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum d'un mois à compter de l'annonce des lauréats des Trophées (date de la cérémonie), et sera tranchée en dernier ressort par France Chimie.

Dans l'hypothèse où le différend ne trouverait aucun compromis ou solution amiable, il est fait attribution de compétence exclusive aux tribunaux de NANTERRE.

Annexe 1 – Composition du dossier

| | |
|--|--|
| Titre du projet | Contact (prénom, nom) Fonction Adresse mail + téléphone |
| Nom Entreprise Groupe d'appartenance le cas échéant Adresse | Catégorie(s) du projet <input type="checkbox"/> Sociale <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Energie |

Sous-titre : caractéristique principale

L'entreprise

Présentation de l'entreprise : date de création, activité/métier, taille (effectif / CA), implantations/nombre de sites en France et/ou à l'étranger, périmètre concerné par le projet, etc.

Le contexte, la problématique, l'idée

OBJECTIFS ET LIVRABLES DU PROJET

Mettre en regard les objectifs poursuivis et les livrables ; A quel attente le projet répond-il ? Quel problème est résolu par le projet ? sur quel périmètre et combien de personnes cela mobilise ? Faire ressortir le caractère remarquable du projet et en quoi il est reproductible

Cf. art 6 pour les critères d'évaluation

La mise en œuvre/déroulé du projet

- Description des étapes du projet
 - o Où étaient les difficultés rencontrées ?
 - o Où étaient les effets leviers rencontrés (les accélérateurs / facilitateurs) ?
- Un zoom sur les ressources associées (les personnes associées, le budget, partenariats ...)

Les résultats

Financiers et extra-financiers

Quantitatif et qualitatif

- Ce qu'a gagné la société et les participants au projet à l'issue de la démarche?
- En quoi la démarche a été collaborative ?

En termes d'organisation du travail, ce projet vous a-t-il permis de « décloisonner » (créer du lien entre les personnes de différentes expertises) ? de mettre en place un nouveau mode de travail que vous allez conserver à l'avenir ? Résultat en termes de comportement, d'évolution culturelle, de gouvernance, de dialogue parties prenantes ... (voir les 6 chapitres de la charte RC®)

Résultats en termes d'améliorations HSE grâce à des indicateurs ; nb de salariés impliqués, nombre d'accident évités, quantité de pollution prévenue

Annexe 2 – Fiche Résumée

| | |
|--|---|
| Titre du projet | Contact (prénom, nom) Fonction Adresse mail + téléphone |
| Nom Entreprise Groupe d'appartenance le cas échéant Adresse | Catégorie(s) du projet |
| Adresse | <input type="checkbox"/> Sociale <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Energie |

Sous-titre : caractéristique principale

Présentation rapide de l'entreprise : date de création, activité/métier, taille (effectif / CA), implantations/nombre de sites en France et/ou à l'étranger, périmètre concerné par le projet, etc.

Photos ou images représentant / symbolisant le projet ou/et ses bénéfices

Insister sur les éléments remarquables du projet
Mettre en regard les objectifs poursuivis et les livrables ;
Faire ressortir le caractère remarquable du projet et en quoi il est reproductible
Cf. art 6 pour les critères d'évaluation